

Sujet : [INTERNET] Enquête publique SUP SETRAD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

De : Baptiste FAURE <baptiste.faure@gdsolaire.com>

Date : 24/04/2024 18:42

Pour : "pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr" <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite obtenir un éclaircissement sur le dossier de demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique fourni dans le cadre de l'enquête publique concernant l'ancien centre de stockage de déchets non dangereux de la société SETRAD au Controis-en-Sologne.

Il est indiqué dans le tableau page 19 du dossier que la parcelle 257 ZI 63 est concernée par les servitudes d'utilité publique sur une surface impactée de 7 mètres carrés.

- Néanmoins, ces 7 mètres carrés ne sont pas visibles sur le plan du périmètre de SUP page 20 dudit dossier. Pouvez-vous préciser leur emplacement ?
- En outre, la parcelle 257 ZI 63 n'apparaît plus dans le tableau en bas à gauche de ce même plan page 20. Pourriez-vous expliquer cette omission ? Ces 7 m² doivent à priori être ajoutés au plan du périmètre de SUP et au tableau afférent.

Je vous remercie pour ces précisions.

Bien cordialement,

B. FAURE